



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

3 NOVEMBRE 1982

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. L. DEFOSSET

(1) Voir Doc. Conseil 52 (1981-1982) N° 1

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité a examiné cette proposition de modification du Règlement au cours de sa réunion du 3 novembre 1982 (1).

Le rapporteur, s'exprimant au nom des auteurs de la proposition, a commenté la portée du nouveau texte proposé. Il a tout d'abord signalé que le début du dernier alinéa des développements devait se lire comme suit : « Il nous paraît que la sécurité juridique commande ... » (au lieu de la nécessité juridique).

Il importe en effet de préciser la forme dans laquelle notre Conseil doit exercer sa compétence en matière d'approbation des traités et accords internationaux.

Le texte proposé marque clairement que la forme d'assentiment choisie sera celle du décret, ce qui écarte d'autres procédures comme celles de la résolution ou de l'assentiment tacite.

Tenant compte du fait que les autres chapitres du titre III du Règlement, dans lequel l'article nouveau doit être inséré, portent des intitulés, la commission a décidé que le chapitre VII (nouveau) contenant cet article portera l'intitulé suivant : Chapitre VII — De l'approbation des traités et accords internationaux.

L'insertion de cet intitulé (nouveau) ainsi que le texte de l'article 47bis à insérer dans notre Règlement ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

La commission a décidé de faire confiance à son président et à son rapporteur pour la mise au point du présent rapport.

Le Rapporteur,

L. DEFOSSET.

Le Président,

D. DUCARME.

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Ducarme (président), Basecq, Mme Brenez, MM. Clerdent, Deleuze, Guillaume, Huylebrouck, Jandrain, Lernoux, Piérard, L. Remacle, M. Remacle, Defosset (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission : M. Damar, représentant le ministre-président de l'Exécutif; MM. de Roubaix, R. Gillet, Lagasse, Mme Pétry, M. Risopoulos, membres du Conseil.